



## COMMENT DEVENIR INFIRMIER ?



2022-2023

PREPARATION  
A L'EXAMEN

Pour les  
professionnels  
diplômés  
AS-AP

Et

Pour les  
reconversions  
professionnelles

IFCM -  
Les Diaconesses  
de Reully  
95, rue de Reully  
75512 PARIS





**INSTITUT CAROLINE MALVESIN**  
**IFSI DES DIACONESSES DE REUILLY**  
95 RUE DE REUILLY - 75571 PARIS CX 12

**SIRET : 521 504 969 00044 - APE : 8532 Z**

**N° d'Organisme de Formation : 117 562 824 75**

*Directrice de l'IFSI - IFAS - IFAP*  
*des Diaconesses de Reuilly :*  
**Mme Catherine LE NEURES**

*Coordinatrice FPC / VAE / DU PaRéO*  
**Mme Valérie FACON**

☎ 01 43 41 42 14  
06 68 96 07 55

[valerie.facon@fondationdiaconesses.org](mailto:valerie.facon@fondationdiaconesses.org)

Site de l'IFSI des DIACONESSES de REUILLY :  
<https://www.ifsidiacconesses.fr>

## Présentation de l'organisme

La prise en charge des personnes soignées aujourd'hui, suppose une éthique et une identité professionnelle affirmées, mais néanmoins ouvertes sur le monde.

Elle nécessite l'acquisition de compétences professionnelles fiables afin de garantir aux personnes des soins sûrs et de qualité.

Fort de son expérience dans le champ de la formation paramédicale, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) des Diaconesses de Reuilly vous propose une offre diversifiée de formations.

- Préparation aux épreuves de sélection
- Préparation à la formation
- Accompagnement V.A.E. AS ou AP

☞ Catalogues de formation téléchargeables sur :

★ <https://www.ifsidiacconesses.fr>  
ou <https://www.fondationdiaconesses.org/>

## EDITORIAL

Ayant fait le constat qu'une formation préparatoire apporte aux stagiaires des connaissances spécifiques, une représentation du monde professionnel et une motivation plus solide, qui font souvent la différence dans le processus de sélection, l'**IFCM Les Diaconesses** propose des sessions préparatoires :

- Aux épreuves de sélection d'infirmier, d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture

## POURQUOI SE PREPARER AVEC L'IFCM LES DIACONESSES DE REUILLY

### ↳ NOS ATOUTS...

- Des formules variées adaptées à vos besoins et vos priorités.
- Un règlement échelonné afin de faciliter les modalités de paiement.
- Des effectifs réduits : de 10 à 25 stagiaires.
- Une méthode pédagogique active, fondée sur l'apprentissage des savoirs professionnels, l'entraînement aux épreuves, l'échange et le partage des expériences, la rencontre de professionnels.
- Des formateurs expérimentés, enseignants, cadres de santé et formateurs en IFSI / IFAP / IFAS qui participent aux jurys de sélection.
- Un réseau de professionnels, soucieux de partager leurs expériences.
- Un accès aux ressources documentaires et en ligne du Centre de Documentation.

### ↳ NOS OBJECTIFS DE FORMATION...

- Se préparer aux épreuves de sélection
- Maîtriser les techniques d'expression écrite et orale requises aux sélections à l'entrée en formation.
- Acquérir les procédés d'analyse de l'actualité et des politiques sanitaires et sociales.
- Maîtriser les savoirs nécessaires en mathématiques.
- Clarifier son projet de formation et son projet professionnel par une meilleure connaissance de soi et du métier choisi.

## CONDITIONS D'INSCRIPTION AU CONCOURS INFIRMIER

*L'IFCM vous propose :*

- *soit une préparation intensive adaptée à votre profil*

➔ Pour les professionnels diplômés AS-AP justifiant de 3 ans d'activité à temps plein

➔ Pour les reconversions professionnelles justifiant de 3 ans d'activité à temps plein

### SESSIONS INTENSIVES

(Durant les vacances scolaires)

Ce dispositif s'adresse uniquement aux candidats professionnels autorisés AS - AP et aux candidats en reconversion professionnelle

#### ***INFIRMIER***

##### ***Session Intensive « Ecrit »***

49 h 00 de formation

7 jours en continu

De 8h30 à 16h30

Paris

- *Savoir rédiger, analyser et argumenter des réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social*
- *Savoir se projeter dans son futur environnement professionnel*
- *Résoudre des problèmes arithmétiques simples*
- *Résoudre des exercices numériques et de conversion*

*Du Lundi 24 octobre au Vendredi 4 novembre 2022*  
*Epreuves visées : février 2023*

***INFIRMIER***

***Session Intensive « Oral »***

42 h de formation

6 jours en discontinu

De 8h30 à 16h30

Paris

- ***Projet professionnel et personnel***
- ***Mobilisation des connaissances pour l'oral***
- ***Simulation d'entretien***

*18 - 19 - 20 - 25 - 26 - 27 janvier*  
*Epreuves visées : février 2023*

## TARIFS FORMATION PREPARATOIRE INFIRMIER

Formation	Lieu	Tarif/Net Individuel	Acompte à l'inscription Tarif individuel	Tarif/Net employeur (attestation de prise en charge à fournir)
SESSION INTENSIVE <u>SI Infirmier/Ecrit</u> (49h)	Paris 12°	588 €	196 €	980 €
SESSION INTENSIVE <u>SI Infirmier/Oral</u> (35h) – Examen	Paris 12°	504 €	168 €	840 €



## MODALITES DE REGLEMENT TARIF INDIVIDUEL

Les règlements **uniquement** par chèques bancaires seront libellés à l'ordre de « l'IFSI DES DIACONESSES ».

Si le nom figurant sur le chèque est différent de celui du stagiaire inscrit, nous vous demandons de bien vouloir indiquer le nom et prénom de ce dernier au dos du chèque.

Afin de faciliter les modalités de paiement, nous vous proposons un règlement échelonné. **(Merci de remettre tous les chèques en 1 seule fois)**

Les encaissements seront effectués selon les modalités définies dans le tableau ci-dessous :



### Dates d'encaissement

FORMATIONS	TARIFS	Acompte 30% à l'inscription	05 du mois	05 du mois
SESSION INTENSIVE « ECRIT »	588 €	196 €	196 €	196 €
SESSION INTENSIVE « ORAL »	504 €	168 €	168 €	1168 €



## ***CONDITIONS FINANCIERES - RESILIATION DU CONTRAT - ABANDON DE FORMATION***

### ***Conditions de réalisation***

L'ouverture de nos formations est assurée à partir de 10 inscrits minimum.

En cas d'insuffisance de participants, l'IFCM se réserve le droit d'annuler contre remboursement, ou de reporter un stage de formation, dans le respect d'un préavis de 2 semaines avant la date du début de la formation. L'inscription à la formation préparatoire ne donne pas le statut étudiant, mais une attestation d'inscription en formation sera délivrée, pour l'achat des titres de transport, notamment.

### ***Modalités de paiement***

Le stagiaire s'engage à verser à l'IFSI, à l'inscription, l'acompte dû au titre de la formation et le solde avant le début de la formation, soit à la signature du contrat.

Le prix indiqué sur la convention sera à régler soit :

- **Par chèque(s)** établi(s) à l'ordre de l'IFSI des Diaconesses (possibilité d'échelonnement selon modalités).
- **En espèces** (pas de paiement différé).

Tout retard de paiement entraîne l'annulation de l'inscription, ou la suspension de la participation à la formation jusqu'au règlement des sommes dues.



## ***Résiliation ou abandon***

- Le stagiaire peut se rétracter par écrit, **dans un délai de 10 jours, à compter de la signature de la convention de formation et de son renvoi à l'IFCM les Diaconesses de Reuilly.**

Pour toute annulation, l'IFCM se réserve le droit de facturer des frais de dossier d'un montant de 100 €, l'organisme ayant engagé des frais incompressibles liés à l'inscription du stagiaire.

- En revanche, à l'expiration du délai de dix jours ouverts à compter de la signature du contrat, l'annulation du fait du stagiaire, ou de son employeur, avant le début de la formation, implique le **paiement d'une somme forfaitaire correspondant à l'acompte versé (soit 30%)**.

• ***Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu\**** (mutation du conjoint, avis médical posant une incapacité à suivre la totalité de la formation), ***le stagiaire en financement individuel, est dans l'impossibilité de suivre, ou poursuivre la formation***, il peut résilier le contrat par **lettre recommandée avec accusé de réception**, accompagnée des pièces justificatives ; dans ce cas, il ne devra à l'IFCM, que la valeur proportionnelle des séances jusqu'à la date de réception de la lettre (art L. 920-13 du code du travail).

*\*La force majeure est définie, par la jurisprudence, comme un événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.*

- **Dans tous les autres cas entraînant l'abandon durant la formation, le stagiaire est tenu au règlement de l'intégralité du coût de la formation.**

**La réussite anticipée au épreuve de sélection ne constitue pas de cas de force**

**majeure.**



FORMATION PROFESSIONNELLE  
CONTINUE  
INSTITUT CAROLINE MALVESIN  
IFSI IFAP IFAS DES DIACONESSES

Pour tout renseignement :

Valérie FACON

 01 43 41 42 14

06 68 96 07 55

[valerie.facon@fondationdiaconesses.org](mailto:valerie.facon@fondationdiaconesses.org)

**IFCM- IFSI-IFAS-IFAP**

RESIDENCE ETUDIANTE – ESPACE CONFERENCE DES DIACONESSES DE REUILLY

Siret 521 504 969 00044\_ APE 8532 Z \_ Organisme de formation continue, exonéré de TVA\_

**N° de déclaration 117 562 824 75**